



Union Fédérale des Médecins, Ingénieurs, Cadres et Techniciens

## Collectif des psychologues de l'UFMICT-CGT

### SE SYNDIQUER MAINTENANT

**La démarche de se syndiquer est individuelle et anonyme  
Elle se fait auprès du syndicat CGT de son établissement**

**Elle permet de faire progresser collectivement notre reconnaissance  
professionnelle**

#### Pourquoi se syndiquer ? :

- Afin de peser sur les orientations et les décisions. Les avancées sociales sont en lien avec la représentativité syndicale,
- pour participer au développement des valeurs collectives et des revendications au sein de la CGT,
- pour accroître l'influence de la CGT, première organisation syndicale,
- Pour lutter contre le recul des conditions de travail et de rémunération qui perdure depuis plus de 20 ans et inverser la tendance,
- Pour se regrouper et élaborer une réflexion commune sur la profession et la discipline,
- Pour faire aboutir nos propositions par la voie des instances syndicales reconnues par l'état,
- Pour articuler notre inscription professionnelle dans le champ sanitaire et l'action sociale avec les autres professionnels,
- Pour améliorer la place des psychologues et la prise en compte de la dimension psychologique dans la société.

#### Comment se syndiquer ? :

- l'adhésion se fait au niveau du syndicat de l'établissement (ou structure la plus proche commune ou département) en payant une cotisation mensuelle (1% du salaire), qui ouvre droit à déduction d'impôt, ou reversement de 66% de la cotisation pour les non imposables.

#### Le syndicat est une force :

- son expertise offre une protection juridique,
- il permet de se former (droit à 12 jours de formation syndicale par an) et de s'informer grâce à la documentation syndicale,
- il donne la possibilité de se faire accompagner par un Délégué du Personnel dans les entretiens avec la direction.

#### Pourquoi se syndiquer à la CGT ? :

La Confédération Générale du Travail est un syndicat confédéral de salariés, il regroupe l'ensemble des syndicats CGT réunis en fédération par domaine d'activité. La CGT défend les salariés quelle que soit leur profession.

Elle œuvre à la défense des usagers par l'exigence de services publics de qualité.

Au sein de la Fédération de la Santé et de l'Action Sociale, l'UFMICT-CGT (Union Fédérale des Médecins, Ingénieurs, Cadres et Techniciens) elle développe le syndicalisme spécifique qui permet de réfléchir aux enjeux particuliers de chaque profession.

Le collectif des psychologues fait partie de cette organisation spécifique.

Union Fédérale des Médecins, Ingénieurs, Cadres et Techniciens  
263 rue de Paris - case 538 - 93515 Montreuil

www.sante.cgt.fr ☎ : 01 48 18 20 92 / Fax : 48 18 29 84

## **Le Collectif National des Psychologues UFMICT-CGT**

- il existe depuis 1970
- il regroupe tous les psychologues syndiqués à la CGT organisés au niveau local ou régional qui délèguent un ou plusieurs représentants au niveau national.
- il travaille à l'élaboration des revendications, des positionnements et réflexions éthiques et professionnelles pour la défense, le développement et la reconnaissance de la profession.
  - *il représente les psychologues et la profession aux négociations* avec les différents ministères et prend part aux groupes de travail (évolution des métiers en santé mentale, réforme hospitalière...).
  - *il permet d'impliquer le maximum de psychologues dans les prises de positions de la CGT concernant les choix de notre profession.*

### **Le collectif a participé au titre de la CGT aux négociations avec les ministères pour :**

- *la loi de protection du titre de psychologue (1985).*
- *le statut des psychologues hospitaliers (1991) et sa circulaire d'application.*
- *la loi sur le droit des patients (liste ADELI).*
- *la loi sur la résorption de l'emploi précaire.*
- *le décret du 7 mai 2012 relatif au titre de psychothérapeute.*
- la circulaire du 30 avril 2012 concernant les psychologues hospitaliers

**Le collectif des psychologues UFMICT-CGT publie chaque mois une newsletter faisant le point sur les informations récentes et les avancées revendicatives.**

## **Défendre la profession au plus proche de l'exercice quotidien**

Lors des élections professionnelles, les psychologues syndiqués à la CGT peuvent être élus ou mandatés dans les organismes paritaires : CAPL, CAPD, CTE, Conseil de Surveillance, CHSCT, Comité d'Entreprise,

Dans ces instances les psychologues syndiqués élus œuvrent activement :

- au respect des règles statutaires et du droit du travail dans les contrats, modalités de recrutement, concours, répartition du temps de travail ...
- au respect des règles déontologiques,
- à favoriser les contacts et négociations au niveau local avec la direction ou l'ARS,
- à soutenir et défendre individuellement les collègues en difficulté grâce à leur expertise,
- à participer au niveau régional aux commissions de travail initiées par les tutelles sur les politiques de santé et leur planification,
- à défendre une rémunération décente articulée à la formation initiale et aux pratiques professionnelles.

### **Pour adhérer, contactez le Collectif des Psychologues UFMICT-CGT**

Je souhaite adhérer à la CGT

Nom, prénom : .....

Profession : .....

Adresse personnelle : .....

Courriel : ..... ☎ : .....

Etablissement / région : .....

Union Fédérale des Médecins, Ingénieurs, Cadres et Techniciens  
263 rue de Paris - case 538 - 93515 Montreuil

www.sante.cgt.fr ☎ : 01 48 18 20 92 / Fax : 48 18 29 84